



Accueil **BLANCARDE**

Bilan activité 2018

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction	2
1. Typologie des personnes accueillies :	4
2. Les personnes sans logement : une problématique sociale.....	5
II- les partenaires prescripteurs des orientations :.....	7
III- Les trajectoires résidentielles à l'entrée	9
IV- Accueil et accompagnement vers l'accès au logement autonome adapté:	10
1. La co validation.....	10
2. le refus :	11
3. l'admission :	11
4. le diagnostic social permanent une dynamique de mobilisation pour l'accès au logement autonome et adapté :.....	12
5. La coordination avec les partenaires chargés de l'accompagnement social:	13
7. la participation à la vie du centre :	15
V- les ateliers thématiques.....	16
1- L'accès à la culture	16
2- l'atelier logement.....	16
3- l'atelier cuisine :	17
4- l'atelier sport :	17
VI- Aide et appui à l'alimentation des personnes accueillies sans revenus.....	18
VII- Les destinations à la sortie	19
1- l'accès au logement autonome.....	19
VIII- CONCLUSION.....	22

Introduction

L'Accueil BLANCARDE est un centre d'accueil d'urgence et de stabilisation ouvert en 2014 avec une capacité d'hébergement de 33 personnes (femmes et hommes de 18 à 30 ans). C'est l'un des huit services et établissements de l'Association pour la Réadaptation Sociale ARS dont le siège social se situe au 6 rue des Fabres dans le 1^{er} arrondissement de Marseille.

L'Accueil Blancarde est situé à la Cité SNCF, 37 traverse de la Trevaresse, dans le 12^e arrondissement de Marseille. Les personnes sont hébergées dans des chambres individuelles garantissant leur intimité avec une liberté d'accès aux parties communes (sanitaires, cuisine, salle à manger, salle informatique...). Une des particularités de ce centre d'accueil est que les personnes peuvent être accueilli avec leur animal de compagnie (chien, chat, ...).

La mission de l'Accueil Blancarde s'inscrit dans la lignée des objectifs nationaux du logement d'abord et de la lutte contre le sans-abrisme. Une politique publique en faveur des personnes sans domicile qui se définit en 5 priorités dont on peut retenir les grandes lignes suivantes:

- ➔ Mieux accompagner les personnes sans domicile ;
- ➔ Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord.
- ➔ La mobilisation de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile ;
- ➔ Promouvoir et accélérer la sortie de l'hébergement vers le logement de toutes les personnes dont la situation administrative le permet, en mobilisant un accompagnement adapté aux besoins des ménages.

I- Caractéristiques du public

1. Typologie des personnes accueillies :

Est admise à l'Accueil Blancarde toute personne isolée homme ou femme de 18 à 30 ans. L'hébergement est inconditionnel la personne pouvant être accueillie sans revenu. Les 75 personnes accueillies en 2018 proviennent d'horizons géographiques divers. Parmi elles un nombre croissant de personnes ayant (eu) un suivi dans différents dispositifs d'urgence. C'est un public en grande précarité sociales dont l'hébergement demeure une priorité essentielle afin d'entamer des démarches d'activation (ou de renouvellement) des droits. Les origines sont européenne et hors européenne :

UE :

Ce sont dans une grande majorité des jeunes femmes et hommes d'origine française au nombre de vingt six (26) dont 12 femmes avec des roumains (2), espagnol (1) et portugais (1).

Hors UE :

Ce sont des personnes provenant de pays politiquement instables, pauvres, et souvent en conflits armés. L'Afrique, avec trente (30) personnes dont 13 femmes (d'origine nigériane, marocaine, algérienne et ivoirienne), dispose du plus grand nombre d'hébergés sur la période.

Pays de provenance	Nombre	Femmes	Hommes
France	26	12	14
Roumanie	2	-	2
Espagne	1	-	1
Afghanistan	15	-	15
Portugal	1	1	-
Nigeria	6	5	1
Algérie	5	1	4
Côte d'Ivoire	5	4	1
Guinée	4	1	3
Tunisie	3	-	3
Maroc	2	2	-
Mali	2	-	2
Érythrée	1	-	1

Libye	1	-	1
Niger	1	-	1
Total	75	26	49

Tableau des Pays de provenance des personnes hébergées

La majorité des personnes africaines sont demandeurs d'asile.

L'Afghanistan avec 15 personnes hébergées (avec statut réfugié) est la nationalité la plus représentée après la France.

2. Les personnes sans logement : une problématique sociale

La question sociale :

Aujourd'hui des milliers de personnes sont à la rue ou hébergées dans des structures essentiellement financées par l'État, ou encore chez des particuliers, avec l'inquiétude permanente du lendemain.

Les difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes majeurs de 18 à 25 ans (voire 30 ans) et surtout celles de l'accès au logement se sont accentuées. Cette population en demande de logement ou d'hébergement s'est considérablement accrue encore plus ces dernières années avec l'afflux d'une population de migrants avec beaucoup de jeunes. Selon la dernière estimation de l'Insee en 2014, quelques 140 000 personnes seraient sans domicile dont près de 12 000 vivant dans la rue.

La réponse à cette question sociale : le Logement D'abord.

Pour une personne sans chez soi, la mise à l'abri est essentielle. La France est l'un des rares pays à avoir inscrit dans la loi le droit au logement opposable. Le logement comme préalable à toute insertion sociale pour les personnes en difficultés est devenue une réelle politique publique. En effet, présenté en 2017 à Toulouse par le Président de la république, le plan quinquennal national pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 définit les priorités des politiques publiques dans le cadre du maintien et de l'accès au logement et à l'hébergement d'urgence des personnes les plus démunies. Des efforts importants ont été faits année après année avec la création de places.

Les personnes orientées à l'Accueil BLANCARDE font tous face à des problématiques multiples qui dépassent le seul cadre du logement. Avoir un toit demeure leur priorité afin d'enclencher des démarches permettant l'accès aux autres droits.

Centre d'accueil d'urgence et de stabilisation, l'Accueil BLANCARDE offre la solution immédiate et inconditionnelle de l'hébergement comme réponse à cette problématique. Il

permet aux personnes accueillies une stabilité indispensable à toute intervention sociale. Car une fois admise la mission d'accompagnement est recentrée sur l'activation des droits permettant une évolution certaine dans un délai court vers le logement autonome et adapté. Le manque de logement n'est pas la seule difficulté mais elle demeure celle qui rend complexe les autres.

Les problématiques dominantes :

Les difficultés d'accès aux droits sociaux :

Dès l'admission à la Blancarde, la personne accueillie entame des démarches administratives permettant d'activer les différents droits dont celles d'accès au logement (déclaration d'impôts, acquisition d'un numéro unique départemental NUD,...).

Pour certaines personnes hébergées (demandeurs d'asile) la régularisation administrative sur le territoire (avec de possible recours CNDA) est un préalable à toute insertion socioprofessionnelle. Un demandeur d'asile n'ouvre pas de droit à la formation professionnelle ni à l'emploi. Par contre bénéficie de la couverture médicale gratuite ainsi qu'une aide financière, l'allocation demandeurs d'asile, ADA. Dans le cadre de l'hébergement, seul le dispositif CADA peut les accueillir.

Pour les personnes dont tous les droits sociaux sont ouverts les difficultés résultent dans la capacité de (re) mobilisation avec l'intervention du travailleur social.

L'insuffisance de qualification professionnelle et de revenu :

Le profil du public accueilli : c'est une personne isolée (femme ou homme) de 18 à 30 ans, qui est soit en recherche de formation (garantie jeune), en formation (apprentissage), en CDD ou en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Le revenu mensuel varie entre 300€ (allocation de formation, pôle emploi, ADA) et 1 000€. Pour les personnes de 26 ans et plus elles ont accès au revenu de solidarité RSA de 550€.

La détérioration des liens sociaux :

L'analyse des trajectoires des personnes hébergées montre une rupture de liens familiaux entraînant le plus souvent l'entrée dans l'errance résidentielle. Lors des évaluations sociales permanentes sur le parcours résidentiel des personnes hébergées : vingt (20) personnes sont parties du domicile familial avant leur admission à l'Accueil Blancarde., vingt huit (28) en situation d'urgence et quatre (4) vivant dans un squat.

Il est difficile pour les personnes vivant dans des conditions inhumaines d'habitation de maintenir ou de recréer un lien social (familial, amical, professionnel). Même si d'autres formes de solidarité peuvent exister entre squatteurs et compagnons de galère.

II- les partenaires prescripteurs des orientations :

A l'instar des autres années, les prescripteurs ont été les structures qui font de l'accompagnement (ou la rencontre) de personnes sans logement :

- **Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS :**

Ce sont les milieux ouverts des CHRS de l'ARS et de l'ANEF qui font de l'accompagnement social sans hébergement qui sont les principaux prescripteurs.

L'intervention sociale que proposent ces structures se fait dans la libre adhésion en fonction des sollicitations des personnes.

Les deux CHRS ont le plus fort taux de prescriptions avec 19 personnes isolées orientées.

- **L'Association d'Aide Aux Jeunes Travailleurs AAJT :**

L'AAJT est une association soutenant matériellement et moralement les jeunes travailleurs, apprentis, étudiants par les activités socio-éducatives et l'hébergement. L'association dispose de plusieurs services dont le CADA et le service des statutaires qui accompagne depuis septembre 2015 des jeunes statutaires, réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ce service est destiné à les accompagner dans un parcours global visant tout à la fois l'insertion socioprofessionnelle et l'insertion dans un logement. Il a orienté six (6) personnes toutes d'origine afghane.

- **L'Amicale du Nid**

L'Amicale du Nid est une association dont la mission est l'accompagnement et l'insertion de personnes en situation ou en danger de prostitution. Elle a orienté à l'Accueil BLANCARDE neuf (9) femmes dont la majorité est en demande d'asile.

- **Les missions locales :**

Les missions locales interviennent dans le cadre de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre d'un suivi personnalisé, garantie jeune ou autres dispositifs. Elles ont orienté sept (7) personnes.

- **L'association départementale pour le développement des actions de prévention 13 ADDAP13 :**

L'ADDAP13 œuvre dans le cadre de la prévention spécialisée, la médiation et la cohésion sociale ainsi que l'insertion par l'activité économique.

L'ADDAP13 a orienté quatre (4) dont 3 jeunes femmes et un (1) homme.

- **Les Maisons d'Enfants à Caractère Social MECS:**

Les MECS sont des établissements sociaux ou médico-sociaux spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs et de jeunes majeurs en difficultés.

Ces établissements ont orienté trois (3) jeunes personnes qui sont d'anciens mineurs non accompagnés. Ces personnes sorties de la protection de l'enfance n'ayant pas bénéficié du contrat d'aide à jeune majeur (accordé par l'ASE). Le Pôle d'Hébergement Individualisé de la MECS PEPS de l'ARS a orienté un jeune majeur. Les deux autres l'ont été par la MECS les Saints Anges.

- **Les Maisons Départementales de la Solidarité MDS :**

Les MDS accueillent, conseillent et orientent les publics, notamment sur les dispositifs d'accès aux droits. Elles reçoivent les personnes en sollicitation de suivi social, et en fonctions des situations font pour celles dans le besoin une fiche de demande d'hébergement au SIAO.

Il faut signaler les difficultés d'accompagnement des personnes suivi par les intervenants sociaux des MDS. Les personnes qui les sollicitent dans le cadre d'une demande d'hébergement n'étant plus dans cette situation ne sont plus régulières dans les rencontres avec le référent social. Quatre (4) personnes ont été orientées par les MDS. Après leur admission seule une personne a continué le suivi (tant bien que mal) avec le référent MDS. Les 3 autres personnes ont sollicité d'autres structures d'accompagnement social (CHRS MO) plus proches de leurs demandes.

- **L'Office Français de l'Immigration et Intégration OFII :**

L'OFII a été créé en 2009, et est désormais le seul opérateur de l'État en charge de l'immigration légale. Il est responsable du premier accueil des demandeurs d'asile. L'OFII est prescripteur mais n'est pas habilité à faire un accompagnement social. Les trois (3) personnes orientées par l'OFII ont été par la suite mis en contact avec d'autres structures (AAJT, CHRS) pour le suivi social.

- **Le Groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes GEPIJ :**

Le GEPIJ est une association créée par des éducateurs. Il propose un accompagnement éducatif renforcé en direction des jeunes gravement marginalisés, ne trouvant pas de réponse ou ne souhaitant plus s'inscrire dans les dispositifs de droit commun.

La période d'accompagnement du GEPIJ n'excède pas 6 mois à l'issue desquels le relais est passé à une autre structure. Le GEPIJ a orienté en 2018 trois (3) personnes.

- **Les autres partenaires :**

Les Accueils de Jour ADJ ont été prescripteurs pour deux (2) personnes. *IMAJE* Santé, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation SPIP et AMPIL ont chacun orienté une personne.

PRESCRIPTEURS	Nbre
CHRS MO ARS ANEF	19
AAJT	9
ADN	9
MISSION LOCALE	7
MDS	4
ADDAP 13	4
FONDATION ST JEAN DE DIEU	4
MECS	3
OFII	3
GEPIJ	3
CADA	2
ADJ	2
IMAJE SANTE	1
CCAS	1
Abri Maternel	1
SPIP	1
ADRM	1
AMPIL	1
Total	75

Tableau : Prescripteurs des orientations 2018

III- Les trajectoires résidentielles à l'entrée

Dès la première évaluation sociale (entretien de co validation) est constituée une trajectoire résidentielle sur les 6 derniers mois. Les personnes rencontrées sont en majorité dans une grande instabilité en ce qui concerne l'hébergement/logement. Cette précarité se constate par le dernier lieu où la personne est sous un toit avant son orientation :

- ***La rue et l'urgence sociale :***

Plus de la moitié (53%) des personnes accueillies ont une trajectoire dans l'urgence sociale. 40% ont au moins fréquenté un dispositif d'urgence : hébergement, santé, autres types de services et d'accompagnement. 13% sont au bord de la grande précarité, vivant dans la rue ou dans un squat avant leur orientation.

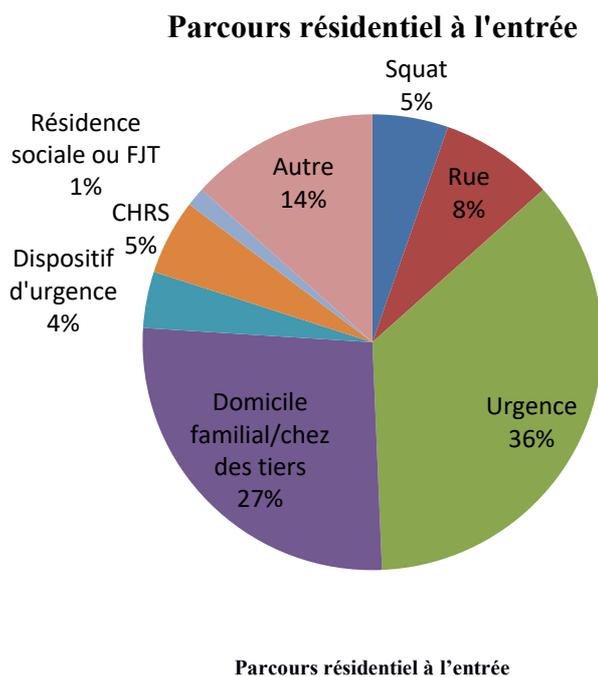
- ***Le domicile familial ou chez un tiers :***

27% ont habité chez un tiers ou en famille avant que la cohabitation ne devienne impossible et qu'elles se retrouvent à la rue. Au moment de leur admission toute solution de retour en famille est exclue. Les contacts sont rompus avec dissensions et malveillance.

- ***Les autres institutions : MECS, CHRS, CADA, FJT***

L'Accueil Blancarde a accueilli en 2018 4 personnes provenant d'autres structures d'hébergement d'insertion. Les orientations via CHRS sont cependant exceptionnelles et présentent un très faible taux d'orientation. Les 5% concernées sont des personnes qui ont quitté leur hébergement du fait de mobilité géographique, du placement d'enfants pour une mère qui était accueillie dans un accueil mère-enfant et de perte d'emploi d'une personne qui n'était plus en capacité de s'acquitter du loyer du FJT.

L'Accueil Blancarde a accueilli des sortants de Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile CADA et de Maison d'Enfants à Caractère Sociale MECS. Soit 14% de l'effectif des personnes hébergées en 2018.



IV- Accueil et une évaluation sociale vers l'accès au logement autonome adapté:

1. La co validation

L'orientation via le SIAO : Les admissions à l'Accueil Blancarde se font via une orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO. La procédure est la suivante : dès qu'une place se libère le départ de la personne est indiqué sur le logiciel partagé SI SIAO. Cette année le SIAO a mis en place en plus de cette sortie de la liste de la structure une fiche de mise à disposition à renseigner sur la nature de la place. Cette fiche renvoyée au SIAO par mail complète la disponibilité de la place pour la future orientation.

Dès qu'une orientation est faite par le SIAO, dans un délai moyen de 5 jours, elle est visible sur la page d'accueil SI SIAO de l'établissement. En un mail d'information est envoyé par un

animateur du SIAO à l'équipe sociale de la Blancarde. S'enclenche alors la prise du premier rendez-vous avec le ménage par téléphone. Si la personne orientée n'est pas joignable, le prescripteur est sollicité pour faciliter le contact.

En 2018, l'Accueil BLANCARDE a reçu 78 demandes d'orientation. Le SIAO a orienté 72 ménages et 6 ménages en contact direct avec le prescripteur.

L'entretien de co validation : Il est fixé le plus tôt possible dès réception de l'orientation.

Cet entretien sert de présentation des projets des deux parties (projet social de la structure et projet du ménage), du règlement de fonctionnement suivi de la visite du site et de la chambre qui pourrait accueillir la personne concernée.

77 entretiens de co validation ont été réalisés. L'entretien non réalisé est un ménage orienté par le SIAO dont la demande d'hébergement n'était plus d'actualité et qui n'est pas venu au rendez-vous.

A l'issue de l'entretien chaque partie donne son avis (accord ou pas) pour un éventuel accueil qui peut se faire dans les 24h précédant la rencontre. En cas de refus de la personne ou de l'établissement la place est de nouveau mise à disposition du SIAO pour une autre orientation.

2. le refus :

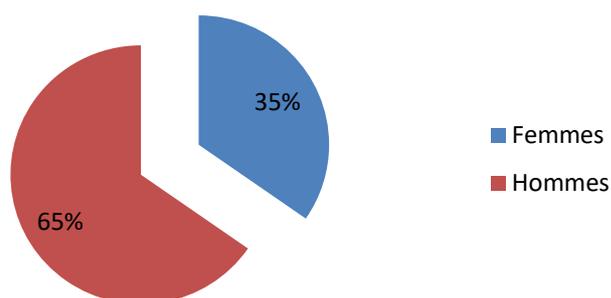
Il y a eu 3 cas de refus en 2018 de personnes orientées par le SIAO. Deux refus l'ont été à la suite de l'entretien de co validation. Le motif de refus est le même pour les deux : inadéquation (ne correspond pas) avec leur besoin. Les deux ménages concernés étaient des déguerpis de la rue d'Aubagne où des immeubles se sont effondrés. Le troisième refus est une personne dont la demande n'était plus d'actualité. En effet, au moment de notre contact avec elle, cette personne avait trouvé une autre solution d'hébergement et a décliné la demande d'orientation.

3. l'admission :

Le temps entre l'orientation, la co validation et l'admission a été beaucoup réduit cette année. Certains ménages ont été accueillis à la fin de l'entretien de co validation (soit le jour même). Un contrat de séjour est signé entre la personne concernée et l'Accueil Blancarde pour une période de deux (2) mois. Le livret d'accueil de l'établissement est remis à la personne.

En 2018, l'Accueil BLANCARDE a accueilli 75 personnes comprenant 26 femmes et 49 hommes.

Pourcentage hommes/femmes



Pour l'admission un rendez-vous est pris de commun accord avec la personne concernée pour un état des lieux suivi de la remise d'un trousseau de deux clés (entrées établissement et chambre individuelle). Il est également mis à disposition en plus de la chambre individuelle équipée (lit, matelas, frigo, chaise...), un kit hôtelier (draps, couvertures,...) et un kit cuisine (assiettes, couverts,...). Tout est fait pour garantir un accueil dans des conditions dignes et humaines.

Parmi les 75 personnes admises en 2018, la tranche d'âge 18-25 ans est la plus représentée (60 dont 18 femmes) avec une dominante des 22-25 ans (34)

	Femmes	Hommes
18-21 ans	8	18
22-25 ans	10	24
26-30 ans	8	7

Répartition par tranche d'âge

Les animaux de compagnie (un seul chien en 2018) accueillis dans la chambre peuvent bénéficier de la jouissance de la cours en présence du « maître ». L'accès aux autres espaces (salle à manger, salon, sanitaires) leur étant interdit.

4. le diagnostic social permanent une dynamique de mobilisation pour l'accès au logement autonome et adapté :

Les rencontres d'évaluation sociale avec la personne accueillie et le référent social :

Les entretiens de diagnostic social ont lieu une fois par mois avant la rencontre de renouvellement du contrat de séjour. Ces entretiens se font individuellement avec chaque hébergé en fonction d'un planning pré établi. Le référent social (intervenant extérieur qui accompagnant la personne et prescripteur de l'orientation dans la plupart des cas) est associé à l'évaluation. Il peut être présent à la rencontre sur site ou être joint par téléphone pendant celle-ci. Les entretiens tripartites (personne hébergée-référent social-travailleur social de l'Accueil Blancarde) peuvent être délocalisés chez le partenaire l'objectif étant d'avoir le regard et

l'analyse de tous les intervenants autour de la personne pour un diagnostic social plus affiné. Les informations collectées servent à l'élaboration d'un document contractuel : le contrat d'objectifs.

Le contrat d'objectifs :

Le contrat d'objectifs est un document récapitulatif de différentes évaluations sociales de la personne. C'est un document bilan où est consigné tous les objectifs de la personne en fonction des domaines (logement, santé, administratif,...) ainsi qu'un plan d'actions personnalisé. Le contrat d'objectifs est un engagement des différents protagonistes (la personne elle-même, le référent social et l'Accueil BLANCARDE) ou chaque partie a une responsabilité dont elle est garante. Le taux de réussite est lié à la mobilisation de la personne dans l'atteinte de ses objectifs.

L'avenant au contrat d'objectifs est élaboré à la fin de chaque contrat de séjour d'une durée d'un mois. Il définit le cadre et les conditions de séjour et de prolongation du contrat initial. Il ne peut excéder un mois. Chaque avenant porte les objectifs à atteindre dans un délai imparti (1 mois) et constitue une condition de renouvellement du contrat.

5. La coordination avec les partenaires chargés de l'accompagnement social:

En dehors des rencontres individuelles avec les référents des hébergés, nous avons privilégié les rencontres périodiques avec les équipes des structures qui les accompagnent. Ces rencontres ont lieu sur site où dans les locaux des partenaires concernés. En 2018, les rencontres avec les deux CHRS (ANEF et ARS) ont été régulières avec des points périodiques. Ces rencontres de mise en commun d'informations (relatives aux personnes suivies) ont permis une synergie dans l'analyse sociale et une complémentarité dans l'accompagnement, l'Accueil Blancarde s'occupant du domaine de l'accès au logement.

Avec le service statutaire de l'AAJT malgré quelques difficultés de démarrage les rencontres de diagnostic social ont pu se mettre en place.

Ces rencontres de synthèse et d'analyse ont également concerné *IMAJE* Santé, le GEPIJ, l'ADDAP13 et les MDS.

Structures partenaires	Rencontres sur site	Rencontre chez le partenaire
CHRS MO ARS	3	2
CHRS MO ANEF	3	3
ADN	2	2
GEPIJ	2	1
ADDAP13	1	1
MDS	2	
AAJT		1
Imaje Santé		1
GEPIJ	2	2
Total	15	13

Tableau des rencontres avec les partenaires

6. Evolution et adaptation des pratiques professionnelles:

L'outil Progdis :

Malgré une mise en application timide l'outil Progdis (logiciel de collectes d'informations) est devenu en 2018 incontournable. Avec la numérisation des dossiers des usagers qui a remplacé le dossier papier, les pratiques des travailleurs sociaux ont évolué. Dans l'usage Progdis s'est avéré être performant et d'une efficacité dans la mise en commun des autres outils utilisés. Malgré quelques petites améliorations (à faire) l'utilisation de Progdis est désormais le quotidien des travailleurs sociaux et de la secrétaire de l'Accueil Blancarde.

Dans le cadre de la maîtrise du logiciel AHI WEB, le coordinateur et la secrétaire de l'établissement ont participé à une formation complémentaire spécifique sur les statistiques en mars 2018).

Les ateliers et le logiciel SI SIAO :

- Participation en janvier à deux rencontres organisées par le SIAO concernant le Public Isolé sur Marseille, sur le thème : « Comment favoriser l'accès aux dispositifs AHI des personnes isolées ?
- Participation aux commissions SIAO qui sont des rencontres périodiques sur les réponses à apporter aux demandes d'orientations des ménages.
- formations logiciel SI SIAO sur la maîtrise de l'outil pour les structures prescripteurs et sur la gestion des statistiques.

La participation aux rencontres de veille sociale :

Les rencontres de veille sociale organisées par la DRDJSCS PACA regroupent l'état et les partenaires sociaux autour d'un échange d'information et décisions sur l'efficacité et l'efficience de différents dispositifs (existants ou à mettre en œuvre) : prévision des journées chaudes de l'été et dispositif hivernal d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile.

En amont de chaque veille sociale les partenaires associatifs au sein de la FAS se rencontrent pour adopter une position commune face au partenaire (l'état) comme le maintien du dispositif hivernal sur l'année par exemple. Les conséquences du manque de logement étant aussi significatives en été qu'en hivers.

Le coordinateur de l'établissement par délégation de la direction générale assiste à ces rencontres.

7. la participation à la vie du centre :

Les réunions d'hébergés :

Elles ont lieu une fois par mois le mercredi en fin de journée. Dix (10) réunions ont été tenues durant l'année 2018. Ces réunions sont un espace de libre expression des personnes accueillies sur la vie de l'établissement. Elles ont pour but de faire participer les personnes accueillies à la vie de l'établissement. C'est un espace de parole, de propositions et surtout de revendications sur les conditions de vie et du respect des règles de la structure. C'est au cours de ces réunions que les personnes hébergées ont fait la proposition de participer au ménage des parties communes, surtout des sanitaires. Une moyenne de quinze (15) personnes participent régulièrement aux réunions. L'ordre du jour est fixé par les représentants des hébergés.

Les représentants des hébergés et la participation au conseil de vie social de l'ARS :

Élus lors de réunion d'hébergés, ils sont au nombre de 3 (1 femme et 2 hommes). Ils représentent les personnes accueillies au sein du conseil de vie social CVS transversal de l'ARS et jouent un rôle important de porte parole auprès de l'équipe de professionnels.

La participation financière :

Caution de 30€ à l'admission avec une mise à disposition de kits (hôtelier et cuisine)

Indemnité d'occupation mensuelle de 10€. Le taux de règlement de cette participation financière est légèrement en baisse. Certains hébergés sans ressources financières ont des difficultés de paiement.

Autres participations :

Les journées d'assainissement des parties communes : deux journées de salubrité ont été organisées cette année pour le débroussaillage de la cours tout autour du bâtiment central avec un grand ménage des autres parties communes (cuisine, sanitaires RDC, 1^{er} et 2^e étage)

Le CVS transversal de l'ARS : les réunions du CVS sont initiées par le bureau et se tiennent au siège de l'ARS, 6 rue des Fabres, sous la présidence du Directeur Général. Les représentants des hébergés de la Blancarde ont assisté à toutes les rencontres de l'année.

Les ateliers d'information et de sensibilisation, ces ateliers sont initiés et mis en œuvre avec les partenaires. Afin de maintenir le niveau de mobilisation du public par l'information et la formation. Avec les ateliers logement et cuisine la connu une forte mobilisation participation à la journée sport.

V- les ateliers thématiques

1- L'accès à la culture

L'atelier d'expression, théâtre: mis en place en 2017 cette activité a lieu une fois par mois le mercredi en fin de journée. Chaque atelier se déroule avec environ une dizaine de jeunes par séance. Ce sont des ateliers d'une heure et demie d'apprentissage de la langue à travers des créations de personnages et de scénettes autour du quotidien (aller s'acheter à manger, rendez-vous administratif, discussion entre amis...). L'atelier est animé par une intervenante extérieure avec une très bonne ambiance et beaucoup de rires.

Les sorties culturelles: en partenariat avec les référents sociaux plus de 10 hébergés ont participé à des sorties : concert, visite de musée, promenade guidée en ville, sortie au Frioul, théâtre.

Les estivales de l'ARS : cette activité récréative initiée en 2017, dans le but de réunir avec les personnes hébergées à l'Accueil BLANCARDE celles accompagnées par l'ARS ainsi que les professionnelles autour de la culture était à sa deuxième.

Les personnes hébergées ont eu la possibilité d'assister à des spectacles du festival de Marseille suite à la convention signée entre l'ARS et cette structure. Aucune sortie n'a été effectué malgré les propositions.

Pour renforcer l'accès à la culture des personnes qu'elle accueille, l'Accueil BLANCARDE projette une convention avec Culture du cœur13, une association qui favorise l'insertion sociale par la culture.

2- l'atelier logement

En 2018 deux formats d'atelier ont été mis en place : les ateliers collectifs et individuels.

L'atelier collectif permet de donner des informations générales sur les démarches d'accès au logement. L'atelier individuel a permis d'aller au plus près des besoins des personnes avec un accompagnement personnalisé.

Les ateliers collectifs : au nombre de trois cette année ils ont permis de renforcer la collaboration avec les partenaires du logement et de l'hébergement. Avec une moyenne de 6 personnes par atelier, les 3 séances ont été animées par les professionnels de la résidence sociale Banon (ALOTRA) et du CHRS de l'ARS en plus des travailleurs sociaux de la Blancarde. Ces ateliers ont permis aux participants d'avoir une meilleure connaissance des différents dispositifs de l'AHI ainsi que les démarches liées à l'accès au logement autonome ou une orientation en CHRS d'insertion.

Les ateliers individuels : plus de 900 entretiens individuels réalisés au quotidien des rencontres avec les travailleurs sociaux. Les entretiens individuels de diagnostic social permettent d'évaluer au plus près les capacités de la personne accueillie dans l'accès au logement autonome. Le thème de l'entretien est adapté au niveau du dossier logement de la personne et des démarches à effectuer pour une future orientation. Au cours de ces rencontres le point est fait sur l'avancée du dossier logement et des pièces administratives constitutives : numéro unique département, les fiches navettes (renseignements d'éligibilité à un dispositif), les reconnaissances DALO ou DAHO ainsi que les actualisations des préconisations sur le logiciel SI SIAO. L'actualisation périodique et régulière de la fiche SIAO permet de conserver l'antériorité de la demande et des préconisations y afférant.

Le SIAO est constamment sollicité ainsi que les autres partenaires bailleurs sociaux, FJT, résidences sociales et autres CHRS pour diligenter les orientations des ménages.

3- l'atelier cuisine :

En 2017 le partenariat avec l'ACT La Sousto de l'ARS avait permis la réalisation d'ateliers en alternance dans les 2 établissements. En 2018 les ateliers n'ont concerné que l'Accueil Blancarde. Il y a eu 4 ateliers cuisine au total sur l'année. Un atelier a été animé par une stagiaire CESF dans le cadre de son projet collectif. La base de l'atelier se faisant avec les légumes de la Banque alimentaire PROXIDON dont bénéficient les hébergés dans les colis alimentaires distribués.

Ces ateliers ont concerné 16 personnes accueillies. A noter que chaque atelier est animé par au moins deux professionnels de l'établissement.

4- l'atelier sport :

Réalisé par le cadre de partenariats avec l'ADDAP13 et d'autres établissements partenaires proposant l'hébergement ou le logement (FJT St Mitre, résidence Banon, AAJT, ANEF, le Refuge,...) et des établissements scolaires. Sur une journée (samedi 17 novembre), l'activité a

regroupé plus de 200 personnes autour d'un tournoi de foot à 6. Une équipe de l'ARS a été montée par trois salariés et comprenait douze personnes accompagnées par le CHRS et l'Accueil Blancarde. Elle perdu en finale aux tirs au but. L'équipe a reçu la coupe de deuxième place du tournoi avec une médaille pour chaque participant.

Ateliers		Périodicité	Nbre de séances réalisées	Participants (cumul annuel nombre personnes accueillies)	Partenaires
Logement	Individuel	quotidienne	52	52	
	Collectif	Trimestrielle	3	18	Résidence Banon CHRS ARS,
Cuisine		Trimestrielle	4	16	Banque alimentaire, Proxidon,
Sorties culturelles		occasionnelle	5	15	ANEF et ARS MO Culture de coeur13
L'atelier d'expression, théâtre		Mensuelle	8	64	Intervenant extérieur
Sport		occasionnelle	1	12	ADDAP13 CHRS ARS et autres partenaires

Tableau des ateliers réalisés en 2018

VI- Aide et appui à l'alimentation des personnes accueillies sans revenus

Le colis alimentaire : une convention de partenariat entre l'ARS et la banque alimentaire des Bouches du Rhône permet aux personnes accueillies de 4 services de l'association (CHRS, Lou Cantou, la Sousto et l'Accueil Blancarde) de bénéficier de colis alimentaire. La distribution de colis a lieu 2 (vendredi) fois par mois.

Le colis est composé de produits alimentaires de base (lait, pâtes, riz, farine, huile, sucre, conserves, produits frais). Il est indispensable pour les personnes sans revenu car il leur permet en plus de l'hébergement de se rassurer au niveau du repas quotidien.

En 2018, ce sont 6 108,5 kg de produits alimentaires qui ont été distribués. En effectif cumulé 360 personnes ont bénéficié (en 22 passages) d'un colis alimentaire au cours de l'année. Ce sont les personnes dans le besoin, avec peu ou pas de revenus, qui en font la demande en s'inscrivant volontairement avant la distribution de colis.

Le colis alimentaire sert également de support aux ateliers cuisine. Un repas complet (entrée, plat et dessert) est confectionné lors de chaque atelier à partir d'un colis type distribué aux hébergés.

Poids Total distribué en Kg Net	Nombre Foyers inscrits (4services de l'ARS)	Nombre de personnes inscrites à l'Accueil BLANCARDE en 2018	Nombre de distribution sur l'année
6108,568	60	360	22

Tableau récapitulatif de distribution de colis alimentaire en 2018

Le partenariat Proxidon : la convention signée en novembre 2017 avec *Proxidon* de la banque alimentaire et l'ARS a permis de fournir des produits frais et de qualité aux personnes hébergées bénéficiant ou pas de colis alimentaires. Ces produits proviennent essentiellement des invendus de l'Intermarché des Chartreux, des boulangeries Marie Blachère et Lombard ainsi que de l'épicerie paysanne rue Léon Bourgeois.

Ainsi 120kg de produits frais (légumes, viande, poisson, yaourt,...) ont été récupéré dans ces magasins et distribué aux personnes. *Proxidon* a également facilité l'acquisition d'un congélateur permettant la conservation des produits congelés et une distribution étalée dans le temps.

La participation aux journées de collecte nationale des Banques Alimentaires :

La collecte nationale 2018 des banques alimentaires a eu lieu les 29 novembre, 1^{er} et 2 décembre. L'ARS y a participé avec les personnes bénéficiaires et les professionnels sur deux jours (29 novembre et 1^{er} décembre) des 4 services concernés (CHRS, Lou Cantou, Sousto-ACT et l'Accueil Blancarde). Huit (8) personnes hébergées deux (2) professionnels de la Blancarde ont participé à cette collecte.

Au niveau national plus de 130 000 bénévoles ont participé aux collectes de cette année pour 22 millions de repas (contre 23 millions en 2017).

VII- Les destinations à la sortie

1- l'accès au logement autonome

A l'Accueil BLANCARDE tout est mis en œuvre (diagnostic social continu pour l'activation des droits, orientation vers le dispositif adapté, liens avec les partenaires,...) pour une sortie le

plus vite possible vers une solution pérenne de logement. Les démarches prioritaires concernent :

- ***l'acquisition d'un numéro unique départemental NUD***: le NUD est le préalable à toute demande de logement social. Le NUD est attribué lorsque la personne dépose une demande de logement social en remplissant le formulaire CERFA dédié en y joignant les pièces justificatives. Elle reçoit dans un délai maximum d'un mois une attestation d'enregistrement avec son numéro unique d'enregistrement (18 chiffres). Ce délai est raccourci quand la démarche est faite en ligne. Il est unique, individuel et permet aux bailleurs d'identifier la demande de la personne. Le numéro reste le même pendant toute la durée de la demande de logement social.

- ***les démarches administratives*** : les déclarations d'impôts sur deux ans N-1, N-2 sont obligatoires pour toute demande de logement. Certaines personnes hébergées n'ont parfois fait aucune déclaration d'impôts, d'autres ne peuvent le faire avant l'acquisition de document d'identité.

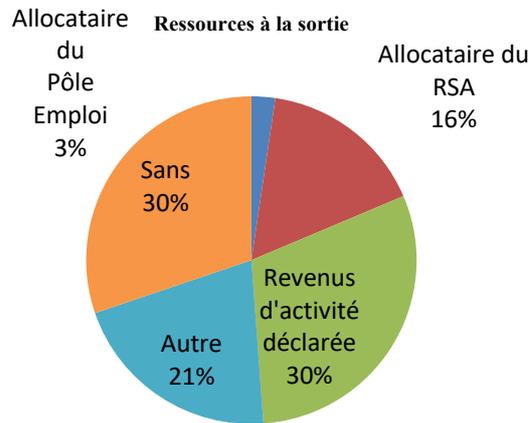
- ***les positionnements sur les offres de logement via SIAO et bailleurs sociaux*** : une personne qui est en possibilité de fournir les documents demandés dans la constitution du dossier logement peut être sélectionné sur une offre de logement social.

2- les ressources qui garantissent une pérennité des orientations vers un logement :

Toutes les personnes hébergées en fonction des situations au moment de la première demande adressé au SIAO, ont fait au préalable des préconisations d'orientation. La fiche de la personne est consultable sur le SI SIAO. En fonction de la date de la demande la personne a une position sur une liste d'attente.. C'est au référent social de veiller à leur maintien et actualisation tous les trois (3) mois.

Malgré ces préconisations les ressources sont déterminantes pour une sortie vers un logement. Les travailleurs sociaux de la Blancarde reçoivent régulièrement des offres de logement via le SIAO logement et autres bailleurs sociaux partenaires (Soliha, Alotra, ...). Chaque personne est libre de s'y positionner par simple demande auprès du travailleur social qui transmet sa fiche navette renseignée au SIAO. La personne si éligible peut être retenu sur une liste de trois prétendants. Le dossier est transmis au bailleur social qui choisi en fonction de critères. La pérennité de ressources est importante à cette étape.

Les personnes à faible ou sans revenu, elles sont orientées exclusivement vers un CHRS (les - 25ans en particulier).



3- les destinations de sortie :

Un personne sans ressources ne peut prétendre à un logement dans le parc classique ni dans les FJT ou résidences sociales. En 2018, 43 personnes sont sorties vers diverses destinations :

- **retour en famille ou chez un tiers** : il a concerné dix (10) personnes. Ces personnes dont les relations familiales se sont améliorées rendant un retour en famille possible étaient au nombre de huit (8), une (1) jeune femme en formation à La Ciotat a trouvé un hébergement auprès d'une collègue et une (1) autre qui est partie vivre avec une cousine le temps de sa formation.

-**vers un autre type d'hébergement** : il y a eu treize (13) orientations en CHRS insertion (hébergement avec accompagnement éducatif). C'est la majorité des personnes dont l'âge est compris entre 18-25 ans. Elles ont été orientées aux CHRS diffus de l'ARS et de l'ANEF. Une (1) personne ayant atteint l'âge de 30 ans a été orienté au CHRS Forbin de la Fondation ST Jean de Dieu.

Une jeune femme dont la minorité a été prouvée par l'aide sociale à l'enfance a été accueillie dans une MECS (PEPS de l'ARS).

- **vers un logement** :

Malgré les difficultés de signer un premier bail logement pour la majorité des personnes accueillies les sorties vers le logement ordinaire social ou les résidences sociales sont en nette évolution.

Onze (11) personnes sont sorties vers un logement ordinaire privé ou social. Dans ce nombre cinq (5) ont été en sous location et un (1) bénéficiant d'un accompagnement social. Trois (3) personnes sont sorties vers des résidences sociales (Banon et RésidEtape).

- **divers** : trois personnes sont concernées. Il s'agit de 2 jeunes femmes dont une a été en prison et une autre à l'EPIDE (internat en semaine et hébergement le week-end qui n'a pas tenu).

MECS	Logement ordinaire privé	Logement ordinaire social	Dont avec un accompagnement social	Résidence sociale dont Résidence Accueil et FTM	Logement Temporaire (dont ALT et Sous location)	CHRS	Départ inopiné	Divers	Retour en famille ou chez un tiers	
1	2	3	1	3	5	13	4	2	9	43

Les destinations à la sortie

Le renforcement de capacités des professionnels

Formations individuels :

Dans les formations individuelles il faut retenir les demandes de formation de chaque salarié lors des rencontres individuelles annuelles avec la direction.

Les inscriptions aux formations et commissions SIAO sont également individuelles.

Formations collectives :

Elles sont mises en place par la direction générale (RH) au niveau associatif. Les salariés de l'Accueil Blancarde ont participé à deux sessions de formation sur le droit des étrangers et la remise à jour de la formation SST.

La formation SST devrait concerner l'ensemble des salariés en une journée. Mais seulement Celle sur le droit des étrangers a vu la participation de deux travailleurs sociaux et s'est étalée sur 6 jours (deux jours par mois).

L'encadrement de stagiaires : trois étudiantes dont deux CESF et une assistante de service social ont effectué leur stage dans l'établissement. Ce qui a permis des rencontres avec leurs centres de formations à travers des rencontres d'évaluation de stage.

L'encadrement de stagiaires apporte un regard actualisé sur les pratiques professionnelles de l'établissement et une implication de toute l'équipe dans le projet de l'étudiant.

VIII- CONCLUSION

En 2018, sur les 33 places disponibles l'Accueil BLANCARDE a hébergé 75 personnes. En terme de journées réalisées ce qui fait 11 684 pour un théorique de 12 045. Soit une durée de séjour moyen de 6,7 mois. En termes de taux d'occupation l'Accueil BLANCARDE est à plus 97% sur l'année. Sur les trois dernières années l'établissement a hébergé 232 personnes.

Dans le cadre de la sortie vers un logement autonome et adapté, sur les 43 sorties, 13 personnes ont signé un bail de location et 13 ont été en hébergement longue durée en CHRS avec un accompagnement individualisé. Il est rare que les personnes sortent de l'Accueil Blancarde sans solution.

Suite au constat de dégradation de matériels (lave linge, plaques électriques,...) et de locaux (WC et sanitaires) du fait de la non connaissance des modes d'utilisation, il est indispensable de mettre en œuvre un accompagnement individuelle des ménages dès leur admission. Ces compétences professionnelles existent mais sont sous exploitées.

Pour l'accueil des animaux il faut noter la perspective de création un espace permettant aux compagnons de les laisser sur place lors de rendez-vous administratifs ou professionnels.

Il faut signaler pour conclure que la convention de bail entre la SNCF et l'ARS expire et doit être reconduite pour la poursuite de l'action.